



## Salariée sans contrat ni fiche de paie

Par **CR13**, le **22/11/2012** à **11:25**

Bonjour,

Je suis en poste depuis 9 mois dans un organisme de recherche public/privé. Les 3 premiers mois, je n'ai pas signé de contrat, on m'a dit que j'étais payée via des allocations de recherche, et qu'il n'y avait rien à signer. J'ai été payée et ai reçu des fiches de paie.

Puis j'ai signé un CDD de 3 mois, à la suite duquel on m'avait promis un CDD de 12 mois. Après ces 3 mois, on me propose finalement de signer encore pour 3 mois, et ainsi de suite pour 2 ans. Je refuse, et réclame mon CDD de 12 mois.

On me l'accorde oralement, mais l'administration traîne les pieds malgré mes rappels. Je travaille donc depuis 3 mois sans avoir rien signé ("c'est normal, votre précédent contrat est prolongé") et je n'ai pas reçu de fiches de paie (malgré une réclamation). J'ai cependant perçu mon salaire habituel.

Quels sont mes droits ? Que dois-je faire lorsque l'on me proposera de signer mon contrat ? Que faire si on me propose de signer un avenant ou autre ? Aurai-je droit à des indemnités de chômage le cas échéant ?

Je ne souhaite pas a priori me lancer dans des démarches qui me dépassent, mais je souhaiterais savoir quels sont mes droits et les "avantages" auxquels je peux prétendre du fait de cette situation précaire.

En vous remerciant pour toute aide,

Cordialement

Par **P.M.**, le **22/11/2012** à **14:27**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...